

PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL GRANDS CARNIVORES, ONGULÉS SAUVAGES ET SOCIÉTÉ (WISO)

pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine

1. Remarques introductives

Le Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO) a pour objectif de trouver des solutions afin de gérer les grands carnivores et les ongulés sauvages de manière harmonieuse avec la société. Son travail repose sur une approche intégrée qui va au-delà des aspects purement écologiques et s'emploie à prendre en compte les dimensions économiques et sociales.

Le Groupe de travail est un forum reconnu au sein duquel prend place un dialogue constructif, fondé sur des faits concrets, concernant la gestion des grands carnivores et des ongulés sauvages à l'échelon alpin.

2. Mission

Description de la mission

1. Promouvoir les échanges d'informations, de données scientifiques et d'expériences entre les membres du Groupe de travail, afin de soutenir les processus décisionnels ainsi que la coordination des actions en réponse concernant les grands carnivores. Ces échanges constitueront un point récurrent à l'ordre du jour lors des réunions du Groupe de travail. Outre les comptes-rendus réguliers, ces échanges pourraient aussi traiter du sujet de l'harmonisation du monitoring génétique dans les Alpes et des approches pour la définition commune du comportement problématique chez le loup.
2. Favoriser le dialogue entre les parties prenantes alpines concernées (dont notamment les autorités, la société civile, les gestionnaires de la faune sauvage, les chasseurs, les forestiers et les agriculteurs).
3. Promouvoir un échange sur la gestion des ongulés sauvages, en se concentrant sur les questions relevant d'une gestion commune transnationale à l'échelon alpin.
4. Rédiger, en s'appuyant également sur les résultats des activités menées lors du mandat 2016-2019, un rapport sur les acquis des expériences d'application de

mesures de prévention des dégâts causés par les grands carnivores.

Description des résultats

1. Rapport sur les acquis des expériences d'application de mesures de prévention des dégâts causés par les grands carnivores.
2. Résumé des échanges sur la gestion des ongulés sauvages.

Méthode de travail

Le Groupe de travail se réunira au moins trois fois pendant le mandat.

3. Communication

Activités de communication du Groupe de travail

Au cours du mandat, le Groupe de travail s'emploiera à améliorer la communication de ses résultats et activités, en utilisant les canaux et plates-formes fournis par les différents membres du Groupe et, le cas échéant, les canaux dont dispose le Secrétariat permanent de la Convention alpine. Le Groupe de travail prêtera une attention particulière aux aspects relatifs à la société et au dialogue avec les parties prenantes, ainsi qu'à la communication à l'échelon local et régional.

4. Coopération

Activités de coopération du Groupe de travail

Il est prévu, au cours du mandat, une éventuelle coopération avec le Comité consultatif sur la biodiversité alpine.

5. Lien avec le Programme pluriannuel

Contribution au Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine, en cohérence avec celui-ci, ainsi qu'avec la Convention et ses protocoles

Les actions prévues au titre du mandat contribueront à la mise en œuvre de la Priorité 3 (« Préserver et valoriser la biodiversité et le paysage ») du Programme de travail pluriannuel 2017-2022.

6. Présidence

La Présidence du Groupe de travail est confiée à la Slovénie.